Vous travaillez dans les secteurs régionalisés de la Région de Bruxelles-Capitale (CP 330)?

Vous avez donc droit à une prime de fin d'année et une prime d'attractivité 2021!

Qui a droit aux indemnités de fin d'année?

- Homes pour personnes âgées,
- Maisons de repos et de soins,
- Maisons de soins psychiatriques,
- Initiatives d'habitation protégée,
- Centres de revalidation autonomes

Quels sont les montants des primes 2021?

CP 330	Prime de fin d'année			
	Partie forfaitaire	% rémunération	Partie forfaitaire	Partie forfaitaire
	secteurs	annuelle brute	COCOF	secteurs régionalisés
	Bicommunau-			BXL
	taires			
	€ 1360,8079	2,50%	€ 1349,78	€ 1166,35

^(*) le prime de l'ANM 2021 est inclue dans la montant de la PFA

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer

